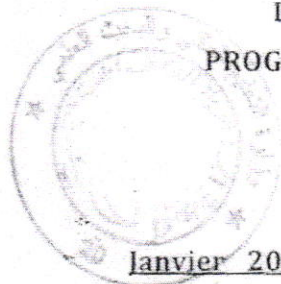


Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des Échanges Interuniversitaires

PROGRAMME DE FORMATION RÉSIDENNELLE À L'ÉTRANGER 2018-2019

ÉCHÉANCIER



Janvier 2018: Lancement du programme de formation résidentielle à l'étranger (Étudiants)

Du 28 Janvier au 11 Février 2018 :

- Sélection par les établissements, selon la réglementation en vigueur, des étudiants majors en vue de subir les épreuves écrites du concours national pour une formation doctorale à l'étranger.
- Notification aux étudiants de leur admissibilité ou pas.
- Transmission aux conférences régionales universitaires des dossiers de candidatures avec le procès verbal, portant sélection, visé par le vice recteur chargé de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômes, ainsi que par les doyens concernés. Le procès verbal comprendra :
 - La liste globale avec classement des étudiants postulant à une formation résidentielle à l'étranger pour chaque filière retenue pour le Concours National, avec mention (observation) retenus ou non retenus avec les motifs du rejet.
 - La liste des étudiants majors sélectionnés et proposés, suivant le classement.

Du 12 au 15 Février 2018: Contrôle de conformité réglementaire des dossiers des candidatures par les Conférences Régionales Universitaires.

Le 18 Février 2018: Transmission au M.E.S.R.S des dossiers complets des candidatures répondant aux conditions réglementaires d'éligibilité par les conférences régionales.

Du 19 au 28 Février 2018: Ultime examen des dossiers par les services du M.E.S.R.S.

Le 01 Mars 2018: Transmission par le M.E.S.R.S des listes des étudiants retenus pour subir les épreuves du concours.

Du 04 au 08 Mars 2018: Convocation des étudiants (par les Conférences Régionales Universitaires et les établissements).

Samedi 24 Mars 2018: Concours National.